

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 372

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA 30.

Nombre de présents 22

Quorum : 15



Quorum non atteint => CA à reconvoquer le

Convoqué le 30 septembre 2014

Réuni le 13 octobre 2014.

Sous la présidence de Philippe BARRAT, Principal.

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise le financement des voyages scolaires

Pièce(s) jointe(s)



OUI

NON

Nombre 1

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration autorise l'organisation de 3 voyages conformément à la programmation des voyages facultatifs adoptée le 24 juin 2014 (acte 363) :

- Au Futuroscope le 17/10/2014. Participation financière de 50 € par famille (niveau 4^e),
- Dans les Pyrénées du 15 au 19/12/2014. Participation financière de 240 € par famille (tous niveaux),
- A Paris du 10 au 12/02/2015. Participation financière de 190 € par famille (3eD).

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

.Pour : 22

Contre : 0

.Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du Conseil d'administration

Nom : BARRAT

Prénom : Philippe

Signature :

Date 13/10/2014

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 14/10/2014

Date de publication

Date d'exécution :

Académie de BORDEAUX

Numéro de l'EPL 03301291

Nom de l'établissement COLLEGE HENRI DHEURLE

Adresse de l'établissement 9 Rue Pierre de Coubertin 33260 LA TESTE DE BUCH

Tel : 05-57-52-55-20

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION